

POLICE GÉNÉRALE.

Passé-Port

à l'Étranger,

valable pour un an.

DÉPARTEMENT
du Cantal

Registre 2^e
N° 274

SIGNALEMENT.

Âgé de 37 ans

taille d'un mètre

67 centimètres

cheveux châtain

front petit bombé

sourcils châtain

yeux gris

nez long

bouche moyenne

barbe châtain

menton rond

visage ovale

teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :

Une cicatrice à un
doigt de la main
gauche

Signature du Porteur :

Prix du Passé-port : DIX FRANCS.

EMPIRE FRANÇAIS.

Passé-port à l'Étranger,

valable pour un an.

AU NOM DE L'EMPEREUR,

Nous Préfet du Département du Cantal,

requérons les Autorités civiles et militaires de l'Empire Français,
et prions les Autorités civiles et militaires des États amis ou alliés
de la France, de laisser passer librement

le Sr
Ducot, Nicolas, Coulanges
natif de Reilhac (Cantal)

demeurant à
allant à Madrid (Espagne)

et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-port est valable pendant quarante jours.
pour sortir de France.

Fait à Aurillac, le sept janvier 1861.

B. Le Préfet,

Le Secrétaire de Préfet

Par le Préfet,

Le Secrétaire général,



N.º 210

Madrid

17 de Enero 1861

C. Navarro



Madrid
19 de Julio de 61

Recibo

N.º 3532-

Embajada de Francia
Paris
18 de Diciembre 1861



V. G. de la Torre



N.º 175



Visto en este GOBIERNO
y sale para Francia

Madrid 19 de Diciembre de 1861

N.º 0.

Debe presentarse en el Ministerio de Estado

N.º 2839 = don Agot.

Visto en el Ministerio de Estado
Madrid 18 de Diciembre de 1861

V. G. de la Torre



Diciembre 22

